

Mémoire de la Coopérative en gestion forestière des Appalaches (CGFA)

Audience Publique du BAPE

En appui au projet éolien Saint-Paul-De-Montminy de la compagnie Kruger Énergie

Région des Appalaches – Juillet 2025

1. Présentation de la CGFA

Implantée au cœur de la région des Appalaches depuis 1974, la Coopérative en gestion forestière des Appalaches (CGFA) est un organisme regroupant des travailleurs dans les domaines sylvicole et forestier. Notre mission est de promouvoir une exploitation responsable des ressources forestières, dans le respect de l'environnement, des communautés et de l'économie régionale.

Implantée au cœur de la région des Appalaches, la CGFA est un acteur clé du développement territorial. Nous collaborons étroitement avec les institutions publiques, les entreprises privées et les communautés locales pour favoriser un aménagement intégré du territoire.

2. Contexte du projet

La compagnie Kruger Énergie, en collaboration avec ses partenaires, propose le développement d'un projet de ligne éolienne destiné à produire de l'énergie électrique dans la région des Appalaches. Ce projet s'inscrit dans la volonté collective de transition énergétique et dans les objectifs provinciaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

3. Appui de la CGFA au projet

3.1 Conformité aux valeurs du développement durable

La CGFA appuie fermement le projet de ligne éolienne de Kruger, car il respecte les principes suivants :

- Écoresponsabilité : La production d'énergie éolienne est propre, renouvelable et compatible avec la préservation des écosystèmes forestiers.
- Cohabitation harmonieuse : Les lignes éoliennes peuvent être intégrées aux zones forestières gérées durablement, en limitant les impacts sur la biodiversité.
- Réduction des GES : L'essor de l'éolien contribue à réduire la dépendance aux énergies fossiles.

3.2 Retombées économiques régionales

Ce projet générera des retombées significatives pour la région :

- Création d'emplois locaux dans la construction, l'entretien et la gestion des infrastructures.
- Utilisation des ressources régionales (entreprises forestières, transport, machinerie).



- Versements de redevances aux communautés locales et aux propriétaires fonciers touchés.
- Stimulation des services régionaux (hébergement, restauration, services professionnels).

3.3 Concertation avec les acteurs du territoire

Nous soulignons l'approche de concertation et de dialogue adoptée par Kruger Énergie depuis les phases préliminaires du projet. La CGFA a été invitée à plusieurs rencontres de planification et apprécie :

- La transparence de l'information.
- L'écoute active des préoccupations locales.
- L'engagement à atténuer les impacts sur les milieux naturels et sur les activités forestières.

4. Conditions favorables à la réussite du projet

Nous recommandons que les éléments suivants soient maintenus ou renforcés pour assurer le succès du projet :

- Mesures d'atténuation des impacts sur la faune, les milieux humides et les sentiers récréatifs.
- Respect des droits des propriétaires forestiers et consultation continue avec les membres de la CGFA.
- Partage équitable des bénéfices pour les communautés d'accueil et les producteurs forestiers.
- Suivi environnemental rigoureux en phase de construction et d'exploitation.

5. Conclusion

La CGFA croit que le projet de ligne éolienne porté par la compagnie Kruger Énergie constitue une opportunité stratégique pour la région des Appalaches. Il s'inscrit dans une logique de développement durable, de transition énergétique et de vitalisation des territoires ruraux.

Nous réitérons notre appui à ce projet, tout en encourageant la poursuite d'un dialogue continu, transparent et respectueux avec l'ensemble des acteurs concernés.

Pour la Coopérative en Gestion Forestière des Appalaches (CGFA),

Le Directeur Général
Miguel Germé
Le 3 juillet 2025